

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Neuf, le Mercredi 29 Juillet à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 23 Juillet, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

**Etaient présents :**

M.M LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, Mme LUCIANI, Melle MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, M.M CASASOPRANA, GABRIELLI, Adjoints au Maire.  
M. PARODIN, Mme PIMENOFF, M.M VITALI, MARY, Mme DEBROAS, M. BASTELICA, Mme PERES, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, Mme SUSINI Claire, M. BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, M.M D'ORAZIO, RUAULT, MARCANGELI, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

M. PANTALONI	à	M. GABRIELLI
Mme PASQUALAGGI	à	M. AMIDEI
M. COMBARET	à	Mme TOMI
M. ZUCCARELLI	à	M. PIERI
Mme FENOCCHI	à	M. LAUDATO

**Etaient absents :**

Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, Adjointes au Maire, Mme PASTINI, Mme GUERRINI, M. CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de présents :	34
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mercredi 29 Juillet 2009

Délibération N°2009/ 141

**Travaux de réhabilitation du Musée Fesch : modification du plan de financement.**

## **Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :**

Le musée Fesch a été construit en 1825 à la demande du Cardinal Fesch afin d'abriter un Institut des Arts et des Sciences. Les travaux, y compris ceux de la Chapelle Impériale, se terminèrent en 1868.

Les façades, la toiture et l'escalier Maglioli de la bibliothèque sont classés au titre des monuments historiques. La cour d'honneur est ornée d'une statue du cardinal, œuvre de Vital-Dubray.

Le musée a fait l'objet d'une opération de réhabilitation lourde entre 1986 et 1990.

La Ville d'Ajaccio s'est actuellement engagée dans la mise en œuvre d'une opération de climatisation et restructuration partielle du musée Fesch. Cette opération a conduit la Ville à fermer les portes du musée depuis la fin de l'année 2007 pour une réouverture envisagée en juillet 2010.

Les travaux en cours concernent principalement une mise à niveau technique et réglementaire ainsi qu'une reconfiguration muséographique.

Les objectifs des travaux du musée Fesch sont les suivants :

- la définition et la mise en œuvre d'un nouveau parcours muséographique,
- la création d'un département « peinture et graphisme corses » en rez de marine,
- la création d'un espace d'exposition temporaire autonome en rez de cour en restructurant l'ancien appartement du conservateur,
- le réaménagement des locaux du personnel et des réserves en fonction des locaux délocalisés,
- la mise à niveau des équipements techniques en fonction des nouvelles contraintes de conservation des œuvres tant dans les salles d'exposition que dans les réserves,
- la mise en sécurité de tous les locaux au regard de la sécurité (réglementation ERP et code du travail),
- la mise en sécurité des locaux au regard du vol et de l'effraction.

Les travaux de la première tranche de réhabilitation et de climatisation du musée Fesch sont actuellement en phase de réception. Ils ont concerné principalement :

- la réfection totale du traitement d'air avec la mise en place de centrales spécifiques pour les réserves afin d'éviter toute contamination,
- la réfection totale de l'unité de chaufferie,
- la mise en place d'une climatisation sur l'ensemble de l'équipement avec des performances différenciées en fonction du type de salle (primitifs, réserves, expositions temporaires..),
- l'installation d'un réseau composé d'une pompe à chaleur en chaufferie et d'échangeurs eau de mer/eau douce pour alimenter la pompe à chaleur afin de diminuer considérablement les coûts énergétiques,
- la réfection totale des installations électriques (armoires, réseau, matériels d'éclairage.),
- le câblage total de l'ensemble du bâtiment (câblage de catégorie 6 Classe E),
- la mise en place d'un SSI de catégorie A – alarme de type 1- adressable et paramétrable avec détection totale
- la mise en place d'une surveillance vidéo et d'une surveillance intrusion généralisée, surveillance couplée également avec l'alarme incendie.

Il convient maintenant d'engager la deuxième phase de travaux qui vont conduire le musée jusqu'à sa réouverture en juin 2010. Les travaux prévus se décomposent comme suit :

Climatisation	
Habillage et accrochage	127 500,00 € HT
Production de froid	380 000,00 € HT
Travaux de mise en sécurité et signalétique	
Surveillance vidéo	24 250,00 € HT
Signalétique	13 610,00 € HT
Contrôle d'accès	250 000,00 € HT
Equipements du musée	400 000,00 € HT
Assistance à maîtrise d'ouvrage muséographie	140 000,00 € HT
OPC, BC, CSPA	5 500,00 € HT
Soit un montant pour la deuxième tranche de travaux de :	
	1 340 860,00 € HT

Le plan de financement envisagé dans le cadre des réunions du comité de pilotage des travaux du musée est le suivant :

Etat PEI 50%	670 430,00 € HT
Département de la Corse du Sud 11,5%	154 198,90€ HT
Collectivité Territoriale de Corse 18,5%	248 059,10 € HT
Ville 20%	268 172,00 € HT
Total général	1 340 860,00 € HT

Toujours dans le cadre du comité de pilotage, il a également été envisagé une troisième tranche de travaux dont le montant et la description sont :

Réhabilitation escalier d'honneur	350 000,00 € HT
Ravalement des façades	500 000,00 € HT
Aménagement de la cour	150 000,00 € HT
Maîtrise d'œuvre	120 000,00 € HT
Soit un total de	1 120 000,00 € HT

Le plan de financement pour cette tranche pourrait être identique à celui de la deuxième tranche. Néanmoins, compte tenu de l'état d'avancement des études, des autorisations qu'il sera nécessaire d'avoir préalablement au commencement de travaux (bâtiment classé au titre des Monuments Historiques), la présente délibération ne prévoit pas

pour le moment d'adopter le plan de financement, le conseil municipal sera ultérieurement appelé à valider cette phase de travaux.

CONSIDERANT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2009 :

→ Fonction 322, Chapitre 23, Article 2313.

### **IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :**

- **d'approuver** le présent programme relatif à la 2<sup>ème</sup> phase de travaux du Musée Fesch,
- **d'adopter** le plan de financement correspondant, précisé ci-dessus,
- **d'autoriser Monsieur le Maire** à solliciter les subventions auprès des différents partenaires.

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL ouï l'exposé de Monsieur Charles CERVETTI, Adjoint délégué et après en avoir délibéré,**

VU, La Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté des Communes,  
VU, La Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la Loi 86.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,  
VU, La Loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Territoriales,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 27 Juillet 2009

### **APPROUVE**

**à l'unanimité de ses membres  
présents ou représentés**

Le programme de la deuxième tranche de travaux du Musée Fesch, tel qu'exposé ci-dessus.

### **ADOPTE,**

Le plan de financement correspondant, d'un montant de 1 340 860,00 €, tel que précisé ci-après :

Etat PEI 50%	670 430,00 € HT
Département de la Corse du sud 4,5%	60 338,70 € HT
Collectivité Territoriale de Corse 18,5%	248 059,10 € HT
Ville	362 032.20 € HT

**AUTORISE Monsieur LE MAIRE,**

à solliciter les subventions des différentes collectivités.

**DIT**

que les crédits nécessaires à la réalisation de ce programme sont inscrits au BP 2009.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en Mairie

.....  
**Fait et délibéré à AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

(Suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE DEPUTE-MAIRE,**

**Simon RENUCCI.**